

Paris, le 12 mai 2022

COMMUNIQUÉ

Incident électrique à l'usine Seine Centre du SIAAP : Identification des causes en cours et anticipation de la période estivale.

Les investigations conduites par les équipes du SIAAP, en lien avec les services de l'Etat, se poursuivent à l'usine d'épuration Seine Centre, située sur la commune de Colombes (92). Elles visent à identifier précisément les causes du départ de feu constaté dans un poste électrique de l'usine dans la nuit du 29 au 30 avril dernier.

Les premières explications, qui nécessiteront d'être confirmées dans les prochains jours au terme des recherches et des analyses encore en cours, désignent l'échauffement d'un condensateur électrique. Dès que des informations plus précises seront portées à la connaissance du SIAAP et de ses services concernant les causes de cet incident, le SIAAP en fera une communication exhaustive.

La mise à l'arrêt du site qui a été décidée dès les premiers instants de l'incident afin de garantir la sécurité des agents et de l'usine va se poursuivre tant que la reprise d'alimentation électrique ne peut être assurée dans des conditions de sécurité totale pour tous.

En attendant cette reprise d'activité dont le terme n'est pas encore connu, la redirection des eaux usées destinées à l'usine Seine Centre vers l'usine Seine aval (78) va se poursuivre. Cette redirection vers Seine aval permet au SIAAP d'assurer la continuité de sa mission de service public d'assainissement.

En raison de facteurs spécifiques d'exploitation, la capacité maximale de traitement du site Seine aval peut être momentanément atteinte quand viennent s'ajouter d'importants volumes complémentaires d'eaux usées ou pluviales. Dans ce cas, et alors que le traitement optimal est bien appliqué à l'essentiel des eaux acheminées sur le site, une faible proportion de ces volumes ne bénéficie que de la première étape de traitement qui est celle de la décantation. Ce fut notamment le cas ces derniers jours car des eaux du Sud-Est parisien habituellement traitées par l'usine Seine amont (94) ont dû être également redirigées de façon ponctuelle vers Seine aval.

Dans les conditions actuelles de débit de la Seine, le rejet ponctuel de ces eaux décantées ne comporte pas de risque majeur pour l'équilibre du milieu naturel ni pour la biodiversité.

Depuis l'arrêt d'activité à Seine Centre, il n'a été procédé à aucun déversement d'eaux brutes non traitées dans le fleuve.

Pleinement mobilisées pour assurer dès que possible et en toute sécurité la reprise d'activité à Seine Centre, les équipes du SIAAP le sont aussi pour anticiper et optimiser d'ores et déjà le fonctionnement sous contrainte du système d'assainissement francilien pendant la période estivale à venir.

Les conditions climatiques pendant l'été, avec de fortes chaleurs, un temps sec et la survenance ponctuelle d'épisodes orageux marqués constituent chaque année une période sensible pour le maintien de l'équilibre écologique du milieu naturel. Dans ce contexte saisonnier et à l'appui des moyens techniques d'exploitation disponibles, le rôle des acteurs de l'assainissement est d'atténuer au maximum ce risque de fragilisation des écosystèmes.

Comme chaque été, ce sera l'un des objectifs de la mission du SIAAP pour les prochains mois.